

PEPITES
LA FILIÈRE CHANVRE
en Auvergne-Rhône-Alpes

François Cholat
depuis 1877

L'heure de la première récolte de chanvre en Nord-Isère

Au printemps, la Maison Cholat, basée à Morestel, s'est lancée dans un projet un peu fou : la culture du chanvre agricole.

200 hectares ont été semés par des agriculteurs partenaires, entre l'Isère, le Rhône et l'Ain. Ce samedi 17 septembre, l'heure était à la toute première récolte.

Se retrouver au cœur d'un champ de "cannabis", avec des tiges de plus de 2 mètres de haut, au premier abord, ça fait un drôle d'effet. L'odeur si caractéristique vient chatouiller les narines et on a peine à croire qu'on se trouve en fait à Courtenay, au milieu d'une culture parfaitement légale et réglementée. En fait, il ne s'agit pas de cannabis, mais de chanvre technique (ou chanvre agricole). La plante n'est pas chargée en THC, la substance psychoactive qui fait du cannabis une drogue.

En ce samedi 17 septembre, sur une parcelle appartenant à Jocelyn Dubost, c'est donc jour de moisson. L'agriculteur est partenaire de la Maison Cholat,

basée à Morestel. Cette société spécialisée dans la fabrication de farines s'est lancée dans un nouveau projet : créer une filière chanvre en Nord-Isère. 200 hectares ont donc été semés au printemps, sur des parcelles disséminées entre l'Isère, le Rhône et l'Ain. En ce mois de septembre, il faut moissonner. Et voir si cette première récolte est prometteuse et si le chanvre a de l'avenir en Nord-Isère.

« On va tout analyser »

« Ça, je vous le dirai dans un mois, pas avant, répond Sylvain Lemaitre, technicien en charge du pôle innovation chez Cholat. Pour l'instant, on récolte. Ensuite on va tout analyser : les rendements en fonction des variétés semées, des sols, de l'irrigation. On va tout décortiquer pour essayer de trouver la meilleure rentabilité à l'hectare. »

Jocelyn Dubost, le propriétaire de la parcelle, lui, est plutôt satisfait pour l'instant. « On a pu constater les avantages de cette plante, explique-t-il. On a vu qu'elle a mieux résisté à la



Sylvain Lemaitre, Jean-François Cholat et Jocelyn Dubost analysent leur toute première récolte de chanvre. Premier point positif, la plante a mieux résisté que d'autres céréales à la sécheresse. Photo Le DL/M.R.

sécheresse cet été que d'autres de nos cultures. Les mauvaises herbes ont été étouffées très vite. Après, il va falloir analyser dans le détail. Mais je suis plutôt confiant de mon côté. »

« Dès l'an prochain, on sèmera 600 hectares »

Pour moissonner, il a fallu faire venir une machine spéciale de Moselle. Celle-ci coupe les plantes et sépare les grains des tiges. Jean-François Cholat, le patron, a fait le déplacement pour surveiller la moisson. « Les grains vont être séchés chez nous, précise-t-il. Cette année, ils seront tous vendus au secteur de l'oisellerie. On est dans une phase d'études là. Dès l'an prochain, il va falloir monter un peu en puissance, on sè-

mera 600 hectares. On a déjà de nombreux agriculteurs prêts à tenter l'expérience. » Les tiges quant à elles vont sécher dans le champ pendant deux jours. Puis elles seront mises en bottes et stockées, le temps que l'usine de transformation soit créée.

Car immédiatement après la moisson, il va falloir lancer la phase 2 : créer des débouchés industriels pour ce chanvre. Bâtiment, textile, alimentation, les filières possibles sont nombreuses mais tout reste à inventer en Nord-Isère. Pour cela, Jean-François Cholat investit 8,5 millions d'euros. Pas tout seul. Il a reçu les soutiens financiers de l'État via le Plan de Relance, de l'Europe, de la Région, du Département, de l'Agence de l'eau et de la Communauté de com-

munes des Balcons du Dauphiné. L'usine doit être prête à tourner pour janvier 2024. Et pour être rentable, il faudra qu'elle puisse traiter 1 200 hectares de récolte dès janvier 2024. Le compte à rebours est lancé.

Marie ROSTANG

**Retrouvez
notre vidéo
en scannant
le QR code**



Une moissonneuse spécialement adaptée a coupé les tiges de chanvre ce samedi 17 septembre. Photo Le DL/M.R.

ISÈRE

NORD-ISÈRE

Ils font le pari de relancer la culture du chanvre

Au début du XX^e siècle, le chanvre était cultivé partout dans la région. Cette culture a été abandonnée, les industriels préférant le coton. Mais la Maison Cholat, à Morestel, a décidé de recréer une filière chanvre. Et va construire une usine pour exploiter le chanvre sur place.

Si, en vous promenant du côté de Courtenay, vous sentez une odeur de cannabis dans l'air et si, attiré par cette odeur, vous découvrez un champ entier de cette plante si caractéristique qui s'affiche sur le tee-shirt de votre voisin rasta, n'appellez pas les gendarmes. Et n'essayez pas non plus d'en chiper quelques plants. Ça n'est pas du cannabis.

C'est sa version technique, quasiment sans THC (donc sans effet psychotrope si on la fume), qu'on appelle le chanvre. Tout est donc parfaitement légal. Ce champ appartient à Jocelyn Dubost. L'agriculteur participe à un projet très ambitieux, porté par la Maison François Cholat, basée à Morestel. François-Claude Cholat, le patron, a fait un pari : créer en Auvergne-Rhône-Alpes une nouvelle filière de culture et d'exploitation du chanvre.

Une culture zéro phyto

La Maison Cholat est une entreprise historique à Morestel. D'abord fabricante de farine, la société a grandi et s'est diversifiée au fil des siècles dans la production de nourriture animale, la vente de semences et d'outils pour les agriculteurs. « Depuis plusieurs années, on essaie d'avoir une démarche écoresponsable, explique François-Claude Cholat. Nous ne cultivons pas de céréales nous-mêmes mais nous les achetons à des agriculteurs. En ce sens, nous avons une responsabilité. Il y a deux ans, nous avons commencé des recherches sur de



La Maison Cholat, à Morestel, a décidé de recréer une filière chanvre. Avec 41 agriculteurs du Rhône, de l'Ain et de l'Isère – dont Jocelyn Dubost à Courtenay –, elle a relancé 200 hectares de culture en mai. Photo Le DL/Mourad ALLILI

nouvelles plantes à cultiver chez nous. Avec l'objectif de réduire l'usage des produits phytosanitaires et de permettre une meilleure rotation des cultures de nos agriculteurs partenaires. »

L'entreprise s'est alors intéressée au chanvre. Sur le papier, la plante est séduisante : pas besoin de fongicide, herbicide ni insecticide pour traiter les champs (il faut quand même fertiliser le sol avec un engrais au départ). De plus, la plante, dans un champ irrigué, nécessite deux fois moins d'eau que le maïs. Elle restructure également les sols et s'avère être un excellent capteur de CO₂. En 2018, l'entreprise a donc lancé des essais qui ont duré deux ans. C'est

Sylvain Lemaitre, technicien du pôle innovation de l'entreprise, qui orchestrait l'expérimentation. « Notre premier travail a été de voir si la culture du chanvre était viable dans notre région, explique-t-il. Nous avons fait des essais avec des agriculteurs de Saint-Jean-de-Bourne, Chavanoz, sur différents sols, avec ou sans irrigation. On a surveillé les rendements. »

200 hectares semés en mai

La Maison Cholat a beau avoir des ambitions écolos, à un moment, le patron ne fait pas non plus dans la décroissance. Il faut que le projet soit économiquement pertinent. Et les essais

ont montré qu'il pouvait se lancer. « On a commencé à semer en mai et nous aurons notre première récolte en septembre, explique François-Claude Cholat. Nous avons semé 200 hectares de chanvre sur trois départements : l'Isère, l'Ain et le Rhône, avec 41 agriculteurs. »

Chaque agriculteur cultive à ses frais. La Maison Cholat apporte un appui technique et achètera la récolte en septembre. Jocelyn Dubost, agriculteur de Courtenay, a semé cinq hectares. « Pour l'instant, on est contents, assure l'agriculteur. Sur le dernier épisode de fortes chaleurs, le chanvre a tenu deux semaines de plus que nos autres cultures avant de montrer des signaux de soif. Et sur des par-

celles un peu salies, avec beaucoup d'ambrosie, c'est assez phénoménal. Le chanvre élimine tout. »

En septembre arrivera l'heure de la récolte. Et c'est là que le gros du travail va commencer pour la société Cholat. Celle-ci va créer une usine, qui commencera à tourner en janvier 2024, pour transformer et valoriser la tige du chanvre et ses graines. Les débouchés sont nombreux : bâtiment, textile, alimentation, papeterie. L'usine va s'appeler Pépites. Et aura pour mission de transformer le chanvre en euros. Le pari est lancé. « Ça va marcher, assure François-Claude Cholat. Il faut que ça marche. »

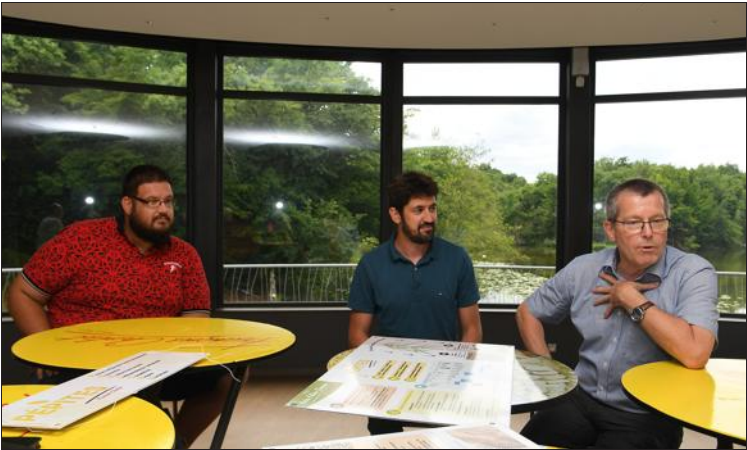
Marie ROSTANG

➤ Graines et tiges : toute une filière à construire

La première récolte de chanvre va se faire en septembre. Mais l'usine ne sera opérationnelle qu'en janvier 2024. « Nous pouvons stocker la paille de chanvre pendant un an, explique François-Claude Cholat. C'est ce que nous allons faire. Les graines en revanche, vont être séchées par nos soins dès septembre puis vendues. Concrètement, on peut tout vendre pour le secteur de l'oisellerie. Ce qu'on va essayer de développer, c'est aussi une filière d'alimentation humaine, plus rentable. La graine de chanvre est une protéine végétale sans gluten et sans allergène. Il y a un marché à développer en local. »

Des débouchés dans le bâtiment, l'isolation le textile, la papeterie...

La tige, quant à elle, peut servir dans différents domaines. « Pour l'instant, on veut pouvoir tout développer, tout proposer, explique le patron. On ne se ferme aucune filière. Nos machines vont permettre de séparer le bois de la fibre. Le bois permet d'obtenir ce qu'on appelle la chènevotte, qui peut servir de paillage, mais surtout être utilisée dans le bâtiment. On est en lien sur ce point avec Vicat, qui travaille sur un béton de chanvre. La fibre quant à elle a beaucoup de débouchés : elle peut servir d'isolant et remplacer la laine de verre. Elle peut aussi servir dans le textile, pour des marques haut de gamme qui veulent s'éloigner du coton. Enfin, la fibre de chanvre a un intérêt dans la papeterie haut de gamme. »



François-Claude Cholat (à droite) s'est associé à Jocelyn Dubost, agriculteur (à gauche) et Sylvain Granger, vice-président aux Balcons du Dauphiné, sur ce projet chanvre. Photo Le DL/Mourad ALLILI

8,5 millions d'euros d'investissement

L'investissement de départ est de 8,5 millions d'euros pour la société Cholat. Et pour être rentable, l'usine devra défibrer 1 200 hectares de chanvre. « La Maison Cholat peut se permettre un investissement de 3 à 5 millions par an, assure le patron. Mais sur ce projet, il nous fallait un appui financier. » L'appui, François-Claude Cholat est allé le chercher du côté des politiques. Via le Plan de relance de l'État, la Maison Cholat a bénéficié d'une subvention d'un million d'euros. La Région, le Département, l'Agence de l'eau et même la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné ont apporté également des subventions. Pour un total de 1,4 million d'euros.

« Pour nous, ce projet a du sens, justifie Sylvain Granger, vice-président en charge du cycle de l'eau

aux Balcons du Dauphiné. Avec l'entreprise Cholat, nous avons travaillé pour que les parcelles de chanvre se trouvent principalement à proximité des captages d'eau prioritaires. Ceux qui montrent une qualité de l'eau dégradée, notamment à cause du taux de nitrates. Le chanvre se cultive sans pesticide. Donc pour nous, c'est une action qui va dans le bon sens. Le chanvre va permettre d'allonger également les rotations de culture et donc d'améliorer la qualité des sols. Et puis, on sait que la sécheresse devient une problématique récurrente chez nous. Donc si on est capable de proposer aux agriculteurs une nouvelle culture moins gourmande en eau, avec une filière structurée, c'est une solution pour ne pas se retrouver dans l'impasse dans quelques années. »

M.R.

➤ La culture du chanvre réglementée



Chanvre et cannabis se ressemblent comme deux gouttes d'eau. Normal puisque les deux plantes appartiennent à la même famille. Photo Le DL/Mourad ALLILI

Le chanvre technique n'est pas du cannabis. Mais la plante sent comme le cannabis et ressemble au cannabis puisque sur le plan botanique, elle appartient à la même espèce. Cependant, sa teneur en THC (la substance psychoactive qui fait du cannabis une drogue) est quasi nulle. Autrement dit, fumer un joint de chanvre ne fera aucun effet. La culture du chanvre technique reste néanmoins très surveillée, histoire qu'un petit malin ne décide pas de planquer quelques plants de cannabis au milieu du champ où ils passeraient inaperçus. « Les semences utilisées sont certifiées. Nous devons par ailleurs déclarer en gendarmerie la quantité de chanvre technique semée puis récoltée, détaille Sylvain Lemaitre, technicien du pôle innovation chez Cholat. Il y a des contrôles possibles et fréquents de la part des autorités. Par ailleurs, là où nous avons planté du chanvre, nous avons mis en place des panneaux pour expliquer aux gens ce qu'on cultive. Et éviter les malentendus. » Pour l'instant, seules la tige et la graine de chanvre sont exploitables en France. Mais d'ici quelques mois, la loi devrait autoriser l'exploitation des feuilles et des fleurs. Avec de nouveaux débouchés possibles.

M.R.

CIRCULATION



Depuis ce samedi matin 2 juillet, la circulation est chargée, voire très chargée, dans le sens Lyon-Marseille, mais aussi dans l'autre sens, avec des ralentissements comme ici à la hauteur du péage de Reventin. Photo Le DL/Dominique JOSSET

AUTOROUTE A7 Attention, circulation chargée en ce premier dimanche de juillet

Comme prévu par Vinci Autoroutes, ce samedi 2 juillet, la circulation a été chargée, voire très chargée, sur l'autoroute A7, dans le sens Lyon-Marseille comme dans l'autre sens. Ce dimanche 3 juillet, les difficultés devraient débuter un peu plus tard, vers 10 heures, mais avec une circulation toujours aussi dense que la veille, jusque vers 18 ou 19 heures, vers le Sud. Dans l'autre sens, le flux des véhicules devrait être plus fluide, sauf le retour de soirée, entre 18 heures et 20 heures.

Vinci Autoroutes recommande aux automobilistes de faire une pause toutes les deux heures, d'emporter de l'eau et, surtout, de bien respecter les distances de sécurité entre les véhicules, tout en étant attentifs aux véhicules d'intervention. Depuis le début de l'année, 28 fourgons de Vinci Autoroutes ont été emboutis par une baisse de la vigilance due à l'assoupissement au volant ou à l'utilisation d'un smartphone.

MONTAGNE



Le glacier des Deux Alpes pourrait bien fermer avant le 17 juillet. Une situation inédite. Photo Le DL/Antoine CHANDELLIER

LES DEUX ALPES Vers une fermeture anticipée du glacier ?

C'est une décision difficile que Fabrice Boutet, directeur de Sata Group (la société gère les domaines des 2 Alpes et de l'Alpe d'Huez, NDLR) et ses équipes s'approprient à prendre mercredi 6 juillet. « Pas question de proposer à nos clients une offre dégradée ! » insiste le n° 1 de la Sata, qui, jeudi dernier 30 juin, devait se rendre à l'évidence : les conditions sur le glacier devenaient délicates pour les nombreuses équipes venues s'entraîner et les skieurs à la journée. Le glacier des Deux Alpes (à l'image de celui de Tignes) manque de neige et les températures au-dessus des moyennes ne favorisent guère une inversion de la situation.

À la suite de cette commission, jeudi 30 juin, la Sata a acté que le glacier resterait ouvert aux skieurs jusqu'au 17 juillet selon les conditions, en attendant ce nouveau point d'étape prévu ce mercredi 6 juillet

pour voir si, oui ou non, si la station des Deux Alpes pouvait tenir jusque-là ! Pour l'instant, le glacier tient à la faveur d'un regel nocturne. Aujourd'hui, la Sata réserve à 90 % son glacier aux compétiteurs, qui, pour certains, viennent des États-Unis. En clair, on n'incite pas trop les skieurs loisirs à venir, d'autant qu'il faut faire preuve de patience. L'attente pour accéder au glacier est d'au moins 40 minutes. Le lieu est victime de son succès. Car de très nombreux clubs et équipes de compétiteurs se sont rabattus sur les Deux Alpes, et cela ne va pas aller en s'améliorant en raison de la fermeture de La Grande Motte, à Tignes.

Autre conséquence du manque de neige et des températures élevées : il a fallu déplacer la grotte située à 3 200 mètres sur le bas du glacier. Les équipes sont en train de recréer une grotte au Belvédère à 3 400 mètres, mais la bonne nouvelle est que l'accès au glacier reste ouvert aux piétons !

Dans votre journal

mercredi 6 juillet

Tous les résultats

BAC 2022

Et sur notre site ledauphine.com

Grandes cultures

DIVERSIFICATION / Une filière chanvre est en projet en Auvergne-Rhône-Alpes, sous la houlette de la Maison François Cholat. Le point sur son organisation et sur l'itinéraire technique d'une culture qui tend à se développer en France, avec Sylvain Lemaître, référent chanvre à la Maison François Cholat.

Une filière chanvre régionale en projet



Créée en 1877, la Maison François Cholat compte une trentaine de sites en Rhône-Alpes. Son premier métier est la meunerie qui fournit tout un réseau d'artisans boulangers de la région. L'activité s'est ensuite diversifiée avec la nutrition animale et la collecte de céréales. « Nous avons accompagné les agriculteurs sur l'aspect technique, notamment vers la transition agroécologique via les réseaux de fermes Dephy », précise Sylvain Lemaître, de la Maison François Cholat qui a été la structure porteuse des réseaux de la Loire, de la plaine de Lyon et en Haute-Savoie.

« C'est dans ce cadre-là que la filière chanvre trouve ses origines. Nous étions en lien avec les animateurs des captages prioritaires au travers de contrats EC'EAU responsables. Plusieurs agriculteurs de ces territoires avaient commencé à lancer une réflexion autour du miscanthus puis elle a dévié sur le chanvre. En 2020, nous avons démarré des essais au sein du réseau de fermes Dephy. Les premiers résultats ont démontré que cette culture avait du potentiel dans la région. La partie agricole validée, nous nous sommes ensuite penchés sur les débouchés d'où le lancement du projet Pépites porté par la Maison François Cholat », poursuit Sylvain Lemaître.

Vocations et objectifs

Ce projet a deux vocations : dynamiser l'implantation du chanvre en agricul-



Les 200 ha de chanvre ont été mis en culture cette année, la récolte, qui interviendra fin août ou début septembre, permettra de mettre de la paille à disposition début 2023.

ture et répondre aux demandes des entreprises locales puis françaises en matériaux biosourcés et, à terme, en super-aliment. Pépites est en fait un acronyme avec P pour préservation de l'environnement ; É pour économie ; P pour production locale ; I pour indépendance nationale ; T pour traçabilité ; E pour emploi et S pour sociétale. « Notre objectif est de produire et transformer en local. Nous avons implanté ce printemps

200 ha de chanvre chez une quarantaine d'agriculteurs du Rhône, de l'Ain et de l'Isère, en favorisant les aires de captages prioritaires. Le projet Pépites consiste aussi à monter une usine [chanvrière] qui sera située à Morestel (Isère) pour défibrer, c'est-à-dire séparer la fibre de la chène-votte », indique le référent chanvre de la Maison François Cholat. Ce dernier liste les nombreux débouchés du chanvre. Les graines (chènevis)

seront valorisées en alimentation humaine notamment pour leur teneur en protéines, également pour l'oisellerie et comme appâts pour la pêche. L'huile obtenue par pressage des graines de chanvre est, par ailleurs, intéressante en cosmétique. La paille défibrée (chène-votte) sert de paillage pour le jardinage et entre dans la catégorie des matériaux biosourcés pour l'écoconstruction. « Selon une nouvelle réglementation, les cimentiers doivent intégrer des produits biosourcés dans leurs solutions pour la construction, ce qui offre encore davantage de débouchés pour le chanvre », note Sylvain Lemaître. Les fibres de chanvre sont également adaptées à l'isolation et ont vocation à remplacer la laine de verre. Les constructeurs automobiles s'y intéressent pour fabriquer des pare-chocs, des tableaux de bord. L'industrie textile et la papeterie sont aussi d'autres débouchés. Quant aux poussières, elles peuvent alimenter les méthaniseurs.

1200 ha en 2024

Côté planning, la signature de la construction de l'usine de défibrage aura lieu en 2nd semestre 2022 pour une livraison lors du 2nd semestre 2023. Les 200 ha de chanvre ont été mis en culture cette année, la récolte, qui interviendra fin août ou début septembre, permettra de mettre de la paille à disposition au démarrage de l'usine. Au printemps 2023, 600 ha devraient être mis en culture, en 2025, ce serait 1200 ha pour atteindre le seuil de rentabilité. Sur le plan économique, les agriculteurs concernés verront 100 % de leurs productions contractualisées. Des contrats seront par ailleurs signés en aval avec les partenaires et les fabricants de produits à base de chanvre. L'accent sera mis sur des partenariats locaux afin de réduire les coûts logistiques et sur le développement de débouchés à forte



Une filière chanvre est en projet en Auvergne-Rhône-Alpes, sous la houlette de la Maison François Cholat.

valeur ajoutée (automobile, textile...). Au niveau social, le projet Pépites vise à valoriser les agriculteurs qui vont vers des pratiques agroécologiques, ce qui répond aux attentes sociétales. À noter qu'une quinzaine d'emplois pourraient être créés grâce à ce projet de filière. Sur le plan environnemental, cette culture favorise la biodiversité, comme en témoigne la forte présence de carabes dans les champs ; la baisse de l'indice de fréquence des traitements (IFT) ; la qualité de l'eau et est économe en matière d'irrigation. L'intérêt se situe également dans le carbone capté : 1 ha de chanvre capte 15 t de carbone par an et équivaut, au stade floraison, à 1 ha de forêt. L'intérêt du chanvre est donc multiple et colle aux exigences de la Pac. À suivre. ■

Emmanuelle Perrussel

ITINÉRAIRE CULTURAL / Le chanvre, *cannabis sativa*, est une plante dont on parle beaucoup depuis la publication de l'arrêté du 31 décembre 2021 autorisant la production française et la commercialisation de produits au CBD (cannabidiol), molécule non psychotrope aux vertus relaxantes. Zoom sur sa production agricole.

Du semis à la récolte

En 2021, la France comptait environ 1300 producteurs de chanvre, d'où sa place de leader européen de cette production, avec près de 18 000 ha cultivés. Depuis une trentaine d'années, les surfaces progressent même si on est encore loin des 176 000 ha qu'elle occupait au milieu du XIX^e siècle. Le chanvre est surtout présent en Vendée, dans l'Aube, les Haute-Saône, la Normandie, la Marne, avec quelques petites unités dans le Sud-Ouest. Cette plante annuelle doit être semée entre mi-avril et début mai dans un sol bien préparé et réchauffé (12° C dans la région). « Les semences doivent obligatoirement être certifiées avec un taux de THC (substance psychotrope) inférieur à 0,2 %. Trois variétés sont utilisées dans la région : Uso 31, Fé-dora 17 et Futura 75, à une densité de semis de 45 à 50 kg / ha, à l'aide d'un semoir à céréales à une profondeur de 2 à 3 cm. Le chanvre est souvent vanté pour sa pertinence dans les rotations, car il les allonge et casse les cycles des maladies (chaque pied est indépendant). Son caractère très couvrant qui la dispense d'herbicides et sa croissance rapide : en quatre mois, les plants peuvent atteindre 3,5 m



Sylvain Lemaître, référent chanvre de la Maison François Cholat.

de haut, sont par ailleurs appréciés. Il a souvent un effet bénéfique sur la structure du sol grâce à ses racines qui permettront à la culture suivante d'exprimer pleinement son potentiel. Il peut être conduit en bio », énumère Sylvain Lemaître, référent chanvre de la Maison François Cholat.

Moins gourmand en eau

Pour la fertilisation, cette plante nécessite 13 unités par tonne de matière sèche (MS) d'azote, soit 80 à 120 unités avant le semis. Le chanvre valorise bien la fumure organique et les besoins en fumure de fond sont de 50 unités de phosphore et 150 unités

de potasse, « ce qui est moins qu'un blé. Il prend l'azote du sol, ce qui limite la lixiviation vers les nappes phréatiques, d'où son intérêt dans les aires de captage prioritaire », commente le référent chanvre.

Si le chanvre peut être comparé au maïs sur certains aspects, au niveau de l'eau, en situation d'irrigation, les apports en eau sont environ deux fois moins importants, grâce à son système racinaire profond, pivotant et fasciculé.

La récolte doit se faire lorsque le chènevis est arrivé à maturité. La moissonneuse-batteuse est équipée d'un bec Kemper et l'intérieur doit être blindé car le chanvre est une culture abrasive. « Selon les débouchés, il faut faire rouir la paille au champ, c'est-à-dire laisser l'humidité la dégrader avant de passer à l'étape du bottelage (bottes carrées ou balles rondes selon les débouchés). Pour les chènevis, le séchage est à réaliser dans les deux à quatre heures après récolte afin d'éviter l'oxydation », conclut Sylvain Lemaître qui invite celles et ceux qui souhaitent en savoir plus sur cette filière à contacter le technicien de leur secteur. ■

Emmanuelle Perrussel

PLAINE DES CHÈRES

Visite d'une parcelle



Illustration de l'intérêt de la culture de chanvre en zones de captage prioritaire avec une visite de terrain organisée le 15 juin dernier à Ambérieux d'Azergues sur la parcelle de l'un des exploitants qui a implanté du chanvre ce printemps. Sur le secteur, 8,6 ha ont été semés sur les communes d'Ambérieux et de Quincieux chez trois agriculteurs, dans le cadre du projet de filière de la Maison François Cholat et relayée par l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs. Cette rencontre a été l'occasion d'expliquer aux exploitants présents les intérêts de cette culture (lire ci-contre). Sur six parcelles, les levées sont hétérogènes. Une autre visite sera programmée au moment de la récolte. ■

E.P.

AMBÉRIEUX/QUINCIEUX

Ces agriculteurs tentés par l'expérience de la culture de chanvre

Ils sont trois agriculteurs à se lancer dans l'expérience. À Ambérieux et à Quincieux, 8,6 ha ont été semés. Visite et explications de cette culture chez David Daoust, agriculteur à Ambérieux.

C'est une culture un peu particulière dans laquelle s'est lancé David Daoust, agriculteur à Ambérieux. Celle du chanvre, une variété de plante de la famille des cannabacées.

L'Établissement public territorial du bassin Saône Doubs a organisé, chez David Daoust, une visite de découverte de cette nouvelle culture. Celle-ci ne nécessite aucun traitement phytosanitaire, ce qui la rend intéressante dans les secteurs de captages d'eau potable, tels que la plaine des Chères. Cette année, 8,6 ha ont été semés dans les communes d'Ambérieux et de Quincieux, chez trois agriculteurs différents. La visite a eu lieu à Ambérieux en présence des techniciens de la société Cholat, qui sont en création de la filière.

260 graines au m²

La maison Cholat a créé la société PÉPITES pour la filière du chanvre. Elle ouvrira en 2023 une usine à Morestel (Isère) pour le traitement des graines et des tiges. Les agriculteurs, qui s'engagent cette année, ont tous signé un contrat d'un an avec la société. L'an prochain, les engagements seront de trois ans. « J'ai signé un contrat d'un an avec Cholat et je pense



David Daoust, agriculteur, Mathieu Chesnoy, technicien agronome maison Cholat, Karen Regragui, chargée de mission captages prioritaires en Val de Saône. Photo Progrès/Michelle BARRAUD

repartir pour un contrat de trois ans avec une surface plus étendue », précise David Daoust. Les agriculteurs achètent les graines qu'ils doivent déclarer, ainsi que leur parcelle cultivée, auprès des autorités.

Une fois le sol prêt, les graines sont enterrées de 2 à 3 centimètres dans un sol de 12 à 18°. La plantation s'est faite le 28 avril chez David Daoust. La semaille est de 260 graines au m², soit 50 kg par ha. Après le semis, un apport d'azote et de phosphore est nécessaire. Les seuls prédateurs connus à cette culture sont les pigeons, qui picorent les graines au

moment du semis. Ensuite, la croissance se fait sans intervention. Les plants sont très serrés et ne permettent pas aux mauvaises herbes d'envahir le champ. Les racines meurent d'elles-mêmes, donc aucun produit phytosanitaire n'est utile. La parcelle est alors propre pour la prochaine culture.

Un réservoir pour la biodiversité

La culture de chanvre est ainsi un réservoir pour la biodiversité. C'est un puits de carbone qui capte 15 tonnes de CO₂ à l'ha et consomme, en période de floraison, autant de CO₂ qu'une forêt d'un ha.

La société Cholat se chargera du fauchage des plants, en août. Les fibres sont très acérées et l'entreprise préfère déléguée à un prestataire le ramassage des fleurs, puis celui des tiges une fois séchées. La fibre du chanvre représente 30 % de la paille. Ces propriétés techniques en font un matériau naturel écologique et sain.

Les plantations dans nos secteurs sont expérimentales et on ne sait pas quel va être le rendement. « Pour l'instant, c'est expérimental, indique David Daoust. Je suis guidé par les techniciens de Cholat. » La société a déjà un partenariat avec des entre-

15

La culture du chanvre, c'est un puits de carbone qui capte 15 tonnes de CO₂ à l'hectare.

prises du BTP pour l'exploitation des fibres pour l'isolation, l'automobile, le textile, la fabrication du papier. Les graines sont utilisées par l'oisellerie, la pêche, l'alimentaire, avec les graines décortiquées ou non, et la cosmétique.

De notre correspondante, Michelle BARRAUD

« La filière offre des débouchés, ça m'a poussé à me lancer »

David Daoust est volailler. En 2004, il a repris la succession de son père, céréalier, qui, lui-même, la tenait de son père.

En 2005, il s'est lancé dans l'élevage des volailles : poulets, pintades et chapons de Noël.

Il vend aussi des œufs. Tous les produits sont vendus à la ferme ouverte, en marché les vendredis. Les volailles sont élevées quatre mois avant d'être commercialisées.

« C'est une culture avec une haute valeur environnementale »

Pour cet élevage de volailles, il produit les céréales de leur alimentation : blé, maïs et soja. Mais la production du maïs est très gour-

mande en eau et ces dernières années, l'arrosage est difficile.

David a été mis en relation par l'Établissement public territorial du Bassin Saône Doubs avec les établissements Cholat.

« J'ai décidé de me lancer dans cette culture qui ne demande pas d'eau, contrairement au maïs, explique l'agriculteur. C'est une culture de haute valeur environnementale. »

Et de poursuivre : « La filière offre des débouchés. C'est ce qui m'a poussé à me lancer. Pour moi, il y a peu de travail après la préparation du sol et les semis, j'ai juste fait un apport d'azote. Zéro arrosage, aucun produit phyto, pas de fongicide pour l'instant... L'expérience est bonne ! »



David et Séverine Daoust, dans leur chalet de vente des produits de leur ferme. Photo Progrès/Michelle BARRAUD

François Claude Cholat : « Nous lançons Pépites, un projet chanvre multi-acteurs »

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

🕒 30.06.22

Chanvre (/tag/Chanvre)

Maison François Cholat (/tag/Maison François Cholat)

Groupe Bernard (/tag/Groupe Bernard)

Oxyane (/tag/Oxyane)



« Nous nous sommes tournés vers Oxyane et le Groupe Bernard, et nous avons reçu une réponse favorable de leur part pour participer activement au projet », se félicite François Claude Cholat, président de la Maison François Cholat. © Thomas Mercier

À travers une interview qu'il nous a accordée, François Claude Cholat, président de la Maison François Cholat, officialise la création d'une filière chanvre en Auvergne-Rhône-Alpes, dénommée Pépites, dont le négoce isérois est le chef de file.

Présentez-nous les grandes lignes de votre nouvelle filière chanvre.

François Claude Cholat : Nous officialisons en ce début d'été notre projet Pépites par la signature de la convention du Plan de relance. C'est un dossier sur lequel la Maison François Cholat, à la recherche d'une culture supplémentaire « zéro phyto », travaille depuis trois ans. Il s'agit non seulement d'accompagner les agriculteurs dans la culture du chanvre, mais aussi de construire une usine de première transformation. Les produits qui en sont issus trouveront des débouchés régionaux, aussi bien dans le non-alimentaire, notamment dans les matériaux de construction biosourcés en s'appuyant sur les entreprises iséroises Vicat et XTech, que dans l'alimentation animale et humaine (sans gluten). L'interprofession Interchanvre a été d'une aide précieuse, et l'est encore, pour nous épauler dans la construction de cette filière régionale nouvelle.

Quels sont les chiffres-clés de ce projet ?

F. C. C. : L'investissement dans la chanvrière se monte à 8,5 M€. Elle sera construite sur un terrain de l'entreprise à Morestel (Isère), à trois kilomètres de notre siège, et la mise en route est prévue début 2024. Elle vise essentiellement le développement de surfaces en zones de captage prioritaire dans trois départements (Ain, Isère, Rhône). Le point de rentabilité de l'usine se situe à 1 200 ha de chanvre, mais nous pourrions aller jusqu'à 2 200 ha. Cette année, 200 ha ont déjà été semés chez 40 agriculteurs, ce sera 600 ha en 2023.

Comptez-vous travailler avec d'autres organismes stockeurs ?

F. C. C. : Afin de structurer au mieux cette filière, nous avons décidé de créer une entité indépendante, la société Pépites, qui sera dirigée par Arnaud Charpentier (ex-directeur de Gâtichanvre). L'important pour la réussite de ce projet est d'assurer la pérennité de la filière avec le concours de tous les acteurs du monde agricole et des utilisateurs du chanvre industriel. Dans cette filiale de Maison François Cholat, chaque partenaire de l'amont ou de l'aval, s'il le souhaite, pourra entrer au capital. Nous nous sommes ainsi tournés vers Oxyane et le Groupe Bernard, et nous avons reçu une réponse favorable de leur part pour participer activement au projet.

Comment va fonctionner Pépites ?

F. C. C. : Nous allons proposer une gouvernance originale, avec six comités de pilotage regroupés autour des axes d'alimentation de captage prioritaire, ouverts aux acteurs de l'amont, et un comité de direction regroupant les actionnaires mais également des partenaires désireux de faire avancer la filière chanvre et de la promouvoir. Comme la Draaf, l'Agence de l'eau, les chambres départementales d'agriculture, les collectivités territoriales et tous les organismes qui ont fait part de leur enthousiasme pour ce projet.

Propos recueillis par Renaud Fourreaux

MAISON FRANÇOIS CHOLAT

Une chanvrière en Isère pour 2023

Publié le 24/05/2022 par Irène Aubert



*IFT nul, dose d'azote réduite, puits de carbone... le chanvre possède de nombreux atouts environnementaux.
Photo : I. Aubert/Pixel6tm*

Avec 200 ha semés ce printemps, la maison François Cholat a posé les bases d'une filière chanvre en Nord-Isère. Une chanvrière doit voir le jour dès 2023 à Morestel, afin d'effectuer la première transformation.

Tout a commencé par l'accompagnement technique **sur les captages prioritaires** : la maison François Cholat travaille depuis trois ans avec une vingtaine d'agriculteurs pour réduire la fertilisation azotée et l'utilisation de produits phytosanitaires. Lorsque l'idée a germé **d'introduire du chanvre dans les rotations**. Cette plante possède de nombreux atouts, car elle se cultive sans traitements, ne nécessite que la moitié de la dose d'azote par rapport à un blé et laisse les parcelles propres.

Par ailleurs, le département de l'Isère compte **plusieurs industriels susceptibles d'être intéressés** par la fibre de chanvre : elle est en effet utilisée dans la construction, l'industrie automobile...



Avec l'aide des élus locaux et des co-financements publics (Europe, État, Région, Département), la maison Cholat (François Cholat à droite sur la photo) a donc décidé de **construire une chanvrière**, soit un investissement de 8 à 10 M€. Le permis de construire est en cours. L'usine devrait être **opérationnelle fin 2023**.

Objectif : 2 000 ha en année de croisière

La récolte de cette année sera stockée pour **être traitée avec celle de l'an prochain** (600 ha prévus). Dans un premier temps, seules les tiges

seront transformées. La graine sera vendue telle quelle, mais d'autres valorisations sont envisagées à l'avenir **en cosmétique, alimentation** humaine ou animale...

L'objectif est ambitieux : en année de croisière, la maison Cholat compte traiter 2 000 ha de chanvre, **dont la moitié implantée en zone de captage prioritaire**. Les essais des années précédentes ont montré que les rendements attendus pouvaient osciller entre 6 et 10 t/ha.

Cette année, une **quarantaine d'agriculteurs** depuis le Sud de l'Isère jusque dans l'Ain ont signé un contrat **pour une sole totale de 200 ha**. Les variétés utilisées contiennent **moins de 0,2 % de THC**. Pour plus de prudence, la gendarmerie a été prévenue.